

J du P. 15 mars 89

SOUS LA PRESSION DE LA GRANDE DISTRIBUTION

# L'application de la «charte» K Way de distribution sélective est difficile

**P**EUT-ON mener de front une distribution sélective et une présence dans la grande distribution ? K-Way s'y essaie, mais non sans difficultés. La nouvelle stratégie, lancée après le départ de Christian Pays (*Journal du Textile* n°1132 du 24 octobre 1988), basée sur la charte de distribution sélective K-Way by K-Way, ne donne pas les résultats escomptés; au moment où l'enseigne perd sa directrice de la franchise, **Françoise Elia**, ainsi que son assistante, **Christine Darasse**. Celles-ci refusent de suivre le transfert du siège de la société de l'avenue de l'Opéra à Paris à Harnes, dans le Pas-de-Calais, où se trouve l'usine.

La politique mise en place par Léon-Claude Duhamel avec son nouveau directeur général, Freddy Adens, était claire : bien séparer le produit K-Way à diffusion large, vendu notamment dans la grande distribution et la collection plus pointue K-Way by K-Way, à destination des détaillants spécialisés et, surtout, de la chaîne de franchise. Une charte K-Way by K-Way édictant un certain nombre de conditions de qualité, d'environnement des points de vente, et de politique commerciale, a été rédigée par M<sup>e</sup> Olivier Gast, spécialiste de la question.

## Il est urgent de choisir

Le problème est que nombre de grands distributeurs, notamment des Centres Leclerc Textile, ont manifesté le désir de signer et de respecter la charte. K-Way, de son côté, manque peut-être des moyens pour contrôler son application : les grands distributeurs ne manquent d'ailleurs pas de faire des remarques très critiques sur le comportement et l'environnement de certains détaillants spécialisés ayant eu droit au produit. Or, la diffusion tous azimuts paraît incompatible avec le développement d'une véritable chaîne de franchise, qui serait toujours à l'ordre du jour.

En clair, il faut choisir. C'est la préoccupation actuelle des dirigeants de K-Way. Une importante réunion regroupant l'ensemble des acteurs de la société (siège, agents, filiales, etc) s'est tenue à la mi-février sur cette



Françoise Elia



...et son ex-assistant Claude Cozette : K Way va devoir définir de façon précise, sa politique de distribution.

question. Une stratégie définitive devrait être arrêtée prochainement.

Le transfert du siège de Paris à Harnes n'aura en tout cas pas permis à **Françoise Elia**, la directrice de la franchise, de l'appliquer.

Jean-Paul LEROY ●

PEUT-IL Y AVOIR DEUX POIDS, DEUX MESURES ?

183